



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi quatrième jour du mois de mars 2013 (2013-03-04), à dix-neuf heures trente minutes (19h30), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :

Présence : Ghislain Drouin, Maire,
Fernand Bourget, conseiller,
Claude Vaillancourt, conseiller
Marc-André Gagnon, conseiller,
Paul Latulippe, conseiller,
Absence : Yves Gauthier, conseiller.

Siège numéro quatre : vacant.

Ouverture de la séance

Le Maire, Ghislain Drouin, constate le quorum à 19h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. En l'absence de Mme Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Mme Caroline Larose, secrétaire, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.1.2. Adoption du procès-verbal du 4 février 2013
- 1.1.3. Rapport du Dir. incendies : aucun rapport d'incendie-mois de février
- 1.1.4. Dépôt des travaux effectués en février 2013
- 1.1.5. Dépôt de la demande dans le cadre du Programme Fédéral F.A.I.C (à finaliser)
- 1.1.6. Suivi de l'affichage pour remplacement congé-maladie/poste de mécanicien
- 1.1.7. Recyc-Québec : Régime de compens pour la coll. sélective-chronologie des vers.
- 1.1.8. MDDEP-Modifications au Règlement sur la qualité de l'eau potable
- 1.1.9. MDDEP-Adoption de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau
- 1.1.10. MTQ-Progr. d'aide à l'entretien du réseau routier – Reddition 2012 à compléter

2. Prises de décision

- 2.1.1. Adoption des comptes du mois de février 2013
- 2.1.2. Adoption du Règlement numéro 140-13-Règlement sur l'épandage – été 2013
- 2.1.3. Résolution pour renouvellement d'assurances collectives
- 2.1.4. Dépôt d'une réclamation de M. Denis Boisvert/Bris à son véhicule sur le 2^e rang
- 2.1.5. Adhésion Fête des Voisins – 8 juin 2013
- 2.1.6. Résolution d'appui « Avril – Mois de la Jonquille »
- 2.1.7. CPTAQ : Résolution pour la demande de M. Yves Gauthier
- 2.1.8. CPTAQ : Résolution pour demande d'autorisation de M. Martin Cyr-Bégin
- 2.1.9. Dépôt des soumissions/invitation/Travaux de remplacement/vanne réduction/rue St-Jean
- 2.1.10. Caisse pop. des Horizons : Partenariat pour une subvention /nouvelles résidences
- 2.1.11. Pacte rural « volet local » réinjection de montants disponibles des dossiers terminés
- 2.1.12. Avis de motion : Forage minier /voir référence L.A.U. art. 246
- 2.1.13. Comité des loisirs de Wotton : Demande/ changement de local/Centre comm.
- 2.1.14. A.H.Mineur de Wotton : Demande de subvention pour défrayer les heures de glace + majoration
- 2.1.15. FADOQ-Wotton : Rénovation salle municipale/sous-sol : plafond
- 2.1.16. Résolution pour Trio-Étudiants
- 2.1.17. Conseil Sports-Loisirs : Appui à la campagne de mobilisation (11ÈRE)
- 2.1.18. Les Jeux du Québec Estrie-Support aux athlètes de votre municipalité
- 2.1.19. Demande des C.Colomb/Location pour brunch de la Bibliothèque
- 2.1.20. Présentation des projets-Pacte rural local : Report de la date de réception/ 22/3/13
- 2.1.21. Nominatation d'un remplacement à la Société de Développement de Wotton

3. Rapport des divers comités

4. Période de questions pour les personnes présentes

5. Informations générales et correspondance diverse

- 5.1.1. FQM : 7 février 2013- Rentrée parlementaire : les attentes du milieu mun.
- 5.1.2. FQM : Bulletins Contact du 11 et du 27 février 2013
- 5.1.3. FQM : Dernière Heure du 26 février 2013
- 5.1.4. MMQ : Infolettre du 13 février 2013
- 5.1.5. MRC des Sources – vers. reçu /Élaboration d'un plan d'action de la SDEV Wotton
- 5.1.6. Lettre de M. Robert Aubin, Député fédéral de Trois-Rivières
- 5.1.7. Cain Lamarre Casgrain Wells : offre de service – rétenir



- 5.1.8. Carrefour Action Municipale : Invitation à participer à la rencontre du 26 mars/Sherbrooke
- 5.1.9. BPR Ingénierie- Offre de services
- 5.1.10. SM-Info : information offertes par les Laboratoires d'analyses SM inc.
- 5.1.11. Remerciements de la Bibliothèque « Le Bouquinier »
6. Autres sujets :
7. Levée de la séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1303-035 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Marc-André Gagnon, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

A D O P T É E

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2013

1303-036 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le procès-verbal de la séance du 4 février 2013 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;

QUE dispense de lecture soit accordée à la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, une copie du procès-verbal a été remise aux membres du Conseil avant la présente réunion afin qu'ils en prennent connaissance.

A D O P T É E

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES INCENDIES

➤ **Aucun rapport à ce jour.**

DÉPÔT DU RAPPORT DE VOIRIE ET DE GESTION POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2013

À titre d'information, un résumé des travaux effectués en février a été remis aux membres du Conseil par la Directrice générale, avant la présente réunion.

PROGRAMME FÉDÉRAL F.A.I.C

Ce dossier est en cours et sera déposé avant la date prévue pour la réception des projets. Les projets de la Municipalité sont : travaux à la piscine municipale (trotoirs), travaux à la salle municipale (changement des fenêtres et portes) et travaux de réfection du terrain de tennis. Les 3 dossiers seront déposés séparément.

AFIICHAGE – REMPLACEMENT AU POSTE DE MÉCANICIEN – CONGÉ MALADIE

L'affichage à l'externe pour le remplacement temporaire au poste de mécanicien-opérateur a été fait le 1^{er} mars 2013. Un délai de 10 jours ouvrables est accordé pour la réception des candidatures.

RECYC-QUÉBEC – COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Municipalité a reçu, de Recyc-Québec, l'explication de la chronologie des versements et des montants de compensation à venir.

MDDEPO : MODIFICATIONS AU RÉGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La Municipalité a reçu, du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le détail du montant de subvention payée en 2012 (12 660,31\$), pour les redevances pour l'élimination des matières résiduelles.



MDDEPO : ADOPTION DE LA LOI AFFIRMANT LE CARACTÈRE COLLECTIF DES RESSOURCES EN EAU

Le Gouvernement du Québec a adopté la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

Puisque la Municipalité de Wotton couvre le bassin versant de la rivière Nicolet, le Ministère demande la collaboration de la Municipalité et l'invite à consulter les sites suivants, concernant ce dossier : www.robvq.qc.ca et www.copermicinfo.ca.

M.T.Q. – REDDITION DE COMPTE – P.E.R.R.L. 2012

La date limite pour compléter la déclaration de reddition de comptes en lieu avec le Programme d'Entretien du Réseau Routier Local est le 30 juin 2013.

ADOPTION DES COMPTES DE FÉVRIER 2013

1303-037 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Gagnon, **APPUYÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**,

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes du mois de février 2013, selon la liste remise aux membres du Conseil datée du 28 février 2013, pour un montant total de 96 696,98\$.

A D O P T É E

Disponibilité au **28 février 2013**, compte EOP #393 : 223 166,75\$.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 140-13
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 140-13

RÈGLEMENT INTERDISANT L'ÉPANGAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIER PENDANT CERTAINS JOURS DE L'ÉTÉ 2013

ATTENDU QUE la Municipalité de Wotton veut se prévaloir de l'article 550.2 du *Code municipal* pour interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certains jours de l'été 2013, postérieur au 31 mai et antérieur au 1^{er} octobre, jusqu'à un maximum de douze (12) jours;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil tenue le 14 janvier 2013;

En conséquence,
1303-038 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, **APPUYÉ** par le conseiller Paul Latulippe, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Article 1. **QUE** le présent règlement porte le titre de «Règlement interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier, pendant certains jours de l'été 2013 ».

Article 2. **QUE** le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3. La Municipalité de Wotton interdit l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers durant les jours suivants : les 8 juin et les 26, 27, 28 juillet 2013.

Article 4. Toute personne qui procède à un épandage non autorisé ou toute personne qui, de quelque manière que ce soit, influence ou incite quelqu'un à procéder à un épandage non autorisé commet une infraction.

Article 5. Quiconque commet une infraction est passible d'une amende maximale de mille dollars (1 000 \$) pour une première infraction, pour une personne physique, et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$), pour une personne morale. En cas de récidive, l'amende maximale est de deux mille dollars (2 000 \$) pour une personne physique et de quatre mille dollars (4 000 \$) pour une personne morale.

Article 6. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

A D O P T É

Christine Drouin
Christlain Drouin
Maire

Carole Vaillancourt
Carole Vaillancourt
Directrice gén./Secr.-trésorière

RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES-COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE la Cie Malette Actuaires Inc. a fait une offre pour devenir le consultant en assurances collectives de la Municipalité de Wotton ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre prévoit une diminution de 2,2% des frais de consultation sur les frais actuels ;

CONSIDÉRANT QUE la tarification sera garantie pour une période de 24 mois ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton conservera en tout point la couverture actuelle en assurances-collectives ;

En conséquence,
1303-039 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Fernand Bourget,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour obtenir auprès du Groupe Malette Actuaires inc. des services professionnels en matière d'assurances collectives pour les employés, au taux de commission de 0,8% ;

QUE l'adhésion au regroupement sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année pour une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité de Wotton s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé ;

QUE la Municipalité de Wotton mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans el respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité de Wotton s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1% des primes totales versées par la municipalité.

A D O P T É



RÉCLAMATION DE M. DENIS BOISVERT – BRIS À SON VÉHICULE

Le 6 février dernier, la Municipalité a reçu une réclamation de M. Denis Boisvert concernant des bris à son véhicule causé par l'état de la chaussée. Le montant de la réclamation s'élève à 447,09\$.

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 1127.1 et suivants du Code municipal, le législateur a prévu un régime d'exonération de responsabilité applicable aux municipalités à l'égard des dommages subis par des automobilistes ;

En conséquence,
1303-040 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la réclamation de Monsieur Denis Boisvert, pour l'événement survenu sur le 2^e rang en février dernier, soit refusée.

ADOPTÉE

FÊTE DES VOISINS – 2013

1303-041 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Gagnon,
APPUYÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton adhère à l'Édition 2013 de la Fête des voisins et s'engage à mobiliser ses citoyens pour qu'ils célèbrent à leur façon, les plaisirs du bon voisinage, **le 8 juin prochain**, lors de la 8^e édition.

Pour les personnes intéressées, la Municipalité leur fournira du matériel promotionnel : chandail, ballons, etc.

ADOPTÉE

AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi pour la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois(es) qui ont actuellement un cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche et fiable sur le cancer, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du Gouvernement, des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois (es) ;

En conséquence,

1303-042 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Latulippe, APPUYÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

DE DÉCRÉTER le mois d'avril « Mois de la jonquille »

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder un soutien à la cause de la Société canadienne du Cancer.

A D O P T É E

CPTAO – DEMANDE D'AUTORISATION DE M. YVES GAUTHIER

CONSIDÉRANT QUE suite à l'envoi d'un compte-rendu de la demande préliminaire de M. Yves Gauthier et de l'orientation préliminaire, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a tenu une rencontre publique de consultation, le 30 janvier dernier ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre M. Gauthier a déposé un document argumentaire expliquant en détail ses projets, à l'égard de sa propriété de 8,12 he. À ce moment, la Commission a constaté qu'il souhaitait également exercer son métier de maréchal-ferrant sur place, à même l'écurie, en offrant divers services, tels la forge, des cliniques, des formations et des cours en maréchalerie. Monsieur Gauthier a confirmé le tout de vive voix ;

CONSIDÉRANT QUE M. Gauthier a indiqué à la Commission qu'il veut obtenir une autorisation pour exercer pareilles activités ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux ajouts de modification à la demande initiale, la Commission a suspendu son délibéré et demande à la Municipalité de se prononcer sur la conformité de pareilles activités à son règlement de zonage en vigueur. La Municipalité doit répondre au plus tard le 20 avril prochain ;

En conséquence,

1303-043 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget, APPUYÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QU'EN réponse à la lettre de la CPTAO du 7 février dernier, la Municipalité de Wotton informe cette dernière que :

- À l'intérieur de la zone A-3 (localisation de l'immeuble appartenant à M. Gauthier), l'élevage des chevaux et le « **Tourisme complémentaire à l'agriculture sont permis** (ex. les gîtes à la ferme, les tables champêtres ou visites à la ferme) ». Cependant, l'exploitation d'un centre équestre se retrouve dans l'activité suivante « **Tourisme axé sur la ressource** » et, cette activité n'est pas autorisée à l'intérieur de la zone A-3 ;

- Les activités commerciales demandées par Monsieur Gauthier savoir, Centre équestre, services de forge, cliniques et formation en maréchalerie peuvent être considérées comme des activités commerciales cependant, la Municipalité considère que ces activités sont complémentaires à l'animal (cheval) et, par conséquent, à l'usage de l'élevage des chevaux ;

- La Municipalité de Wotton considère que de telles activités commerciales liées directement à l'animal, sont complémentaires à l'agriculture et qu'il est pertinent d'autoriser ces activités dans une zone agricole plutôt qu'en zone blanche (ex. au centre du village) ;
- La Municipalité de Wotton informe la Commission qu'ailleurs en zone blanche, certaines activités commerciales sont autorisées cependant, la majorité des activités se retrouvent à l'intérieur des immeubles. Les activités commerciales de M. Gauthier, dont la tenue de formation équestre demandent une superficie de terrain plus grande que celles que l'on retrouve à l'intérieur des zones blanches habituelles.
- La Municipalité de Wotton informe la Commission qu'elle a l'intention de modifier son règlement de zonage pour permettre à l'intérieur de la zone agricole A-3, certaines activités commerciales liées à la ressource (à l'animal) et dans le but d'éviter l'ajout de nouveaux commerces en zone agricole, l'intention de la Municipalité sera d'ajouter le texte suivant :
Lorsqu'il y aura abandon de la ressource(ex. fin de l'élevage de l'animal et cessation des activités), les activités prévues devront cesser immédiatement et ne posséderont aucun droit acquis ».

A D O P T É E

CPTAQ-DEMANDE D'AUTORISATION DE M. MARTIN CYR-BÉGIN
CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Cyr-Bégin s'est adressé à la Commission de Protection du Territoire Agricole, pour enlever le sol arable dans le but de faire une terre cultivable ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a déjà autorisée cette demande le 25 janvier 2011. Le numéro de la décision est le 369527 cependant, les travaux ne sont pas terminés et le délai est expiré ;

CONSIDÉRANT QUE M. Cyr-Bégin s'adresse à la Commission pour terminer ses travaux d'extraction sur une superficie de ± 22 mètres carrés ;

En conséquence,
1303-044 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton informe la Commission de Protection du Territoire Agricole que cette demande est conforme à la réglementation en vigueur puisqu'il s'agit d'en faire un usage agricole à l'intérieur de la zone agricole permanente ;

QUE la recommandation de la Municipalité de Wotton est à l'effet d'autoriser une telle demande puisqu'il s'agit de l'extension de la première demande faite par le demandeur Cyr-Bégin.

A D O P T É E

TRAVAUX PRÉVUS (TECQID-REPLACEMENT DE LA CHAMBRE DE VANNE DE RÉDUCTION DE PRESSION : RUE SAINT-JEAN
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a demandé des soumissions sur invitation, à cinq (5) entrepreneurs de la région, pour des travaux de remplacement de la chambre de vanne de réduction de pression sur la rue Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QU'À date limite de réception des soumissions, la Municipalité a reçu trois soumissions, savoir :

- Sintra inc. 42 932,44\$
- TGC inc. 56 386,25\$
- Construction DJL inc. 59 297,44\$.
- Les prix indiqués n'incluent pas les taxes.

En conséquence,

1303-045 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Gagnon, **APPUYÉ** par le conseiller Fernand Bourget, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE les travaux de remplacement de la chambre de vanne de réduction de pression, située sur la rue Saint-Jean, travaux prévus dans le cadre de la taxe sur l'essence (TECQII), soient confiés à la compagnie Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 42 932,44\$.

A D O P T É E

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES CONSTRUCTIONS DE NOUVELLE RÉSIDENCE

CONSIDÉRANT LA demande de la Caisse populaire des Horizons pour adhérer à un Programme de subvention pour les nouveaux résidents ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention d'adhérer à cette demande mais pas en totalité ;

En conséquence,

1303-046 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, **APPUYÉ** par le conseiller Fernand Bourget, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité de Wotton informe la Caisse populaire des Horizons qu'elle accepte de participer à son programme de subvention aux nouveaux arrivants mais seulement pour la construction d'une nouvelle résidence ;

QUE la Municipalité de Wotton accepte de verser les montants suivants lors de la construction d'une nouvelle résidence sur son territoire :

- Un montant de base de 250\$ à **toute personne désireuse** de se construire une nouvelle résidence à l'intérieur des limites de la Municipalité de Wotton, majoré de 100\$/enfant.

A D O P T É E

PACTE RURAL-MONTANTS À RÉINJECTER

1303-047 IL EST PROPOSÉ par le Maire Ghislain Drouin, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE cette décision soit reportée au mois suivant.

A D O P T É E

FORAGE MINIER-DEMANDE POUR ADOPTER UN RÈGLEMENT DE LA PART DU COMITÉ MIXTE

Suite à la demande du Comité mixte d'adopter un règlement sur les forages miniers, la Directrice générale informe le Conseil que,

La Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, art. 246. – Opérations minières stipule que :

✓ Aucune disposition de la présente Loi, d'un plan métropolitain, d'un schéma, d'un règlement ou d'une résolution de contrôle intermédiaire ou d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction ne peut avoir pour effet d'empêcher le jalonnement ou la désignation sur carte d'un claim, l'exploration, la recherche, la mise en valeur ou l'exploitation de substances minérales et de réservoirs souterrains, faits conformément à la *Loi sur les mines (L.R.Q., c.-M-13-1)*.

À la lumière des informations ci-dessus, une Municipalité ou une MRC ne peut adopter de règlement qui irait à l'encontre de cette Loi.



DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS-CHANGEMENT DE LOCAL

La Municipalité a reçu une demande du Comité des Loisirs à l'effet que puisque le prix d'un local au Centre communautaire est unique au coût de 300\$/an, ce dernier demande de changer de local pour le local de l'ancien bureau.

En conséquence,
1303-048 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'EN réponse à la demande du Comité des Loisirs, la Municipalité de Wotton informe ce dernier qu'à l'occasion, elle loue ce local à des fins privées et qu'en période estivale, ce local sert aux activités de l'OTJ. La Municipalité, pour l'instant veut garder ce local à sa disposition.

Cependant, compte tenu de la grandeur du local actuel occupé par le Comité des Loisirs de Wotton, le montant de location annuelle soit fixée à **100\$** au lieu de 300\$.

A D O P T É

DEMANDE DE L'A.H.M.WOTTON-SUBVENTION POUR HEURES DE GLACE

CONSIDÉRANT LA demande reçue de l'A.H.M. de Wotton pour défrayer une partie des heures de glace ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association demande une majoration du montant payé par les années passées puisque le montant remis par la Municipalité est le même depuis plusieurs années et que les coûts des glaces ont continué d'augmenter année après année ;

CONSIDÉRANT QUE l'AHM de Wotton a déposé la liste des joueurs inscrits au Hockey mineur d'Asbestos. Au total 15 joueurs inscrits.

En conséquence,
1303-049 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton accepte de verser une subvention à l'Association du Hockey Mineur de Wotton au montant de 175\$/joueur. Le montant total de subvention est de 2 625\$.

A D O P T É

FADOQ-DEMANDE DE RÉNOVATION DU PLAFOND DE LEUR LOCAL

1303-050 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget,
APPUYÉ par le conseiller Marc-André Gagnon, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton accepte de procéder aux travaux de réparations du plafond du sous-sol de la salle municipale (local de la FADOQ cependant, puisqu'il s'agit d'un bâtiment municipal, la Municipalité procédera selon les normes et fera effectuer les travaux par un entrepreneur local, Construction Carl Poirier inc.

Les représentants de la FADOQ, Monsieur Lucien Fredette et Mme Pauline M. Miquelon seront avisés au préalable du début des travaux afin qu'ils puissent avoir le temps de protéger ou entreposer l'équipement de l'Association avant le début des travaux.

A D O P T É



PROGRAMME FÉDÉRAL-TRIO-ÉTUDIANT-2013

1303-051 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Latulippe,

APPUYÉ par le conseiller Fernand Bourget, et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton adhère au Programme « Trio-Étudiant Desjardins, édition 2013 », pour un montant de 2 500\$.

A D O P T É

CSLE-CAMPAGNE DE MOBILISATION – APPUI AU « FONDS D'INVESTISSEMENT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DE L'ESTRIE (FIERÉ) »

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité à des équipements récréatifs sécuritaires et de qualité est un déterminant essentiel à une meilleure qualité de vie des communautés rurales et que le parc municipal est souvent le seul lieu public permettant aux citoyens une pratique d'activités de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le parc immobilier récréatif du milieu rural nécessite des interventions majeures pour contrer son caractère usé et désuet et pour qu'il réponde mieux aux nouveaux besoins afin d'assurer la sécurité et la qualité de la pratique par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau des équipements récréatifs municipaux des communautés rurales de l'Estrie nécessite des investissements estimés actuellement à plus de 8 millions;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités rurales ont une capacité financière restreinte pour assumer seules les investissements requis et qu'elles ont besoin de ressources financières pour soutenir leurs initiatives dans la rénovation et la mise aux normes de leurs installations et pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT les difficultés d'accessibilité des municipalités rurales au programme québécois, le « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » dédié à la restauration et au développement des infrastructures récréatives et sportives et au déséquilibre marquant de l'investissement gouvernemental accordé au milieu rural. (Du 18 millions investis en Estrie; seulement 8 % de ce montant a été dédié à des projets issus des communautés de moins de 2 000 personnes qui représentent pourtant 77 % des municipalités de la région. Seulement 11 % de cette même enveloppe ont été injectés dans des communautés estriennes de moins de 5 000 personnes - statistiques septembre 2011);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a procédé au cours de la dernière année à la présentation de diagnostics pour chacun des parcs municipaux de l'Estrie auprès des gestionnaires municipaux afin d'effectuer certaines recommandations pour les rendre plus attractants, plus accessibles et plus sécuritaires et est disposé à accompagner les municipalités pour les aider à faire les modifications optimales dans leurs parcs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie propose d'assumer le leadership d'une campagne de mobilisation visant à créer un fonds destiné aux municipalités rurales de l'Estrie permettant la mise à niveau et la bonification de leurs infrastructures récréatives;

En conséquence,

1303-052 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,

APPUYÉ par le conseiller Fernand Bourget, et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton :

1. Manifeste sa volonté d'agir dans l'amélioration de ses installations récréatives pour les rendre plus attrayantes, plus accessibles et plus sécuritaires dans la mesure où des ressources financières sont disponibles pour l'accompagner dans ce chantier ;



2. Appuie le projet de la mise en place d'un *Fonds régional d'investissement des équipements récréatifs (FIÈRE)* dédié aux communautés rurales, collectif financier à créer faisant appel à la participation de divers partenaires (instances gouvernementales provinciales et régionales, milieu des affaires, etc.);
3. Demande au gouvernement québécois qu'une part significative du « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » soit allouée à la région afin qu'elle puisse la gérer et l'investir de manière efficace et cohérente, selon ses propres besoins et au diapason des priorités locales et régionales;
4. Transmette une copie de cette résolution à la MRC et au Conseil Sport Loisir de l'Estrie avec l'autorisation de l'utiliser pour fins de représentations et de sensibilisation des différentes instances provinciales et régionales.

A D O P T É E

LES JEUX DU QUÉBEC ESTRIE-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 1303-053 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Latulippe, APPUYÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton accepte de participer financièrement dans le cadre des « **Amis des Jeux du Québec, Estrie** », pour un montant de 100\$.

La Municipalité de Wotton souhaite *Bonne chance aux 2 athlètes de la Municipalité : Gabrielle Boisvert : hockey féminin et Nathan Carrier : Ju-do.*

A D O P T É E

DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB – SALLE GRATUITE LORS DU BRUNCH DE LA BIBLIOTHÈQUE 1303-054 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la demande des Chevaliers de Colomb : salle gratuite lors du « Brunch au profit de la bibliothèque municipale », soit refusée. Cette réponse a d'ailleurs été faite lors de la résolution numéro 1112-1258, passée lors de la séance régulière du Conseil du 5 décembre 2011.

A D O P T É E

REPORT DE LA DATE DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PARCOURS RURAL-VOLET LOCAL 1303-055 IL EST PROPOSÉ par le Maire Ghislain Drouin, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE dans le cadre du Pacte rural-volet local, la date limite pour déposer un projet dans le cadre du volet local soit reportée au 22 mars 2013, 15h00.

A D O P T É E

DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET SUPRALOCAL LES SOURCES VUES DU CIEL

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Wotton a reçu une demande d'appui au projet supralocal « Les Sources vues du ciel » présenté par Le P'tit Bonheur de Saint-Camille et représenté par Monsieur Sylvain Laroche ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime que les coûts présentés au projet sont coûteux;

En conséquence,
1303-056 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le Maire Ghislain Drouin, et
RÉSOLU,

QUE La Municipalité de Wotton appuie la demande présentée par Le P'tit Bonheur de Saint-Camille, dans le cadre du programme supralocal du pacte rural.

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : 2 Contre : 3

REFUSÉE à la majorité des conseillers

PROJET – DÉFI HANDICAP DES SOURCES
1303-057 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE La Municipalité de Wotton accepte d'appuyer le programme « Défi handicap des Sources », présentié par Madame Hélène Ménard. Cependant, la Municipalité de Wotton informe cette dernière qu'elle ne désire pas devenir une municipalité cible pour recevoir ce projet.

A D O P T É E

NOMINATION D'UN REMPLAÇANT À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE WOTTON
1303-058 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE puisque le conseiller Marc-André Gagnon a signifié qu'il n'a plus la disponibilité pour siéger au sein de la Société de Développement de Wotton, le conseiller Fernand Bourget soit nommé pour remplacer le conseiller Gagnon, au sein de ce comité.

A D O P T É E

RAPPORT DES COMITÉS

- Le conseiller Fernand Bourget a assisté à la rencontre du Corridor vert. Il mentionne au Maire qu'il avait été invité mais qu'il n'était pas présent. Il dit que la demande de subvention par la MRC n'a pas reçue de suivi. Il nous fait part également du programme avec Hydro-Québec « RECYC-FRIGO »;
- Le conseiller Claude Vaillancourt a assisté à une rencontre à la MRC concernant la réglementation incendie ;
- Monsieur le Maire donne un suivi des projets du Comité mixte et de la Société de développement de Wotton ainsi qu'un compte-rendu des activités de la MRC : Fonds disponibles pour les enfants défavorisés, Québec en forme veut créer un calendrier, du 6 au 24 mai les municipalités, les élus et toutes personnes intéressées sont invités à faire de l'exercice, Conseil Sports-Loisirs donne ses recommandations sur les parcs municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES PERSONNES PRÉSENTES

Monsieur le Maire répond aux autres questions du public.

Les membres du conseil vont se renseigner sur la procédure à suivre concernant les bâtiments délabrés à l'intérieur de la municipalité.

CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du Conseil prennent connaissance des divers sujets que l'on retrouve à l'intérieur des points suivants : Informations générales et correspondance diverse.



AUTRES SUJETS :

La Municipalité a...se réception de la lettre de remerciements des représentants de la Bibliothèque municipale concernant l'achat du nouvel ameublement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

1303-057 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit levée à 21h25.

ADOPTÉE

Le Maire

Ghislain Drouin

Ghislain Drouin

Secrétaire

Caroline Larose

Caroline Larose

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



3226

SECTEURS DU SECT.

INITIALES DU MAIRE